



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie
FONTAINE GUERIN
49250 LES BOIS D'ANJOU
Réunion du 15 septembre 2022



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre, à 18h30, les membres du conseil d'administration de la Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE-BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LÉBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Était absent : Mme Marie-Odile LÉBOUCHER

Étaient absents excusés : M. Sandro GENDRON ; Mme Christelle BOUCHET ; Mme Claudine LEROY ; Mme Maryse TIERCELIN ; Mme Sylvie ROUSSIASSE

Secrétaire de séance : Mme Vanessa COUVREUX-CHAPEAU

CCAS-DEL-22015 / AIDE ALIMENTAIRE

Le conseil d'administration,

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou rappelle la délibération du 7 juin 2022 CCAS-DEL-22009 où il a été attribué à Mme [] une aide alimentaire de 50 € (cinquante euros) reconductible en juillet, août et septembre 2022. Mme LE-BRUN explique que Mme [] reprend le travail le 23 septembre 2022 pour seulement 3h75 par semaine. Son état de santé ne lui permet pas à ce jour de reprendre son activité d'auto-entrepreneuse. Mme [] reste dans une situation précaire.

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou propose au conseil d'administration d'attribuer une aide alimentaire sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2022. Le montant de l'aide alimentaire mensuelle est attribué comme suit :

Montant alimentaire de 50,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

EN EXERCICE : 15
VOTES POUR : 9
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le dossier et la démarche effectuée par Mme

ARTICLE 1 :

DECIDE d'accorder une aide alimentaire de 50 € (cinquante euros) à Mme par bons alimentaires.

ARTICLE 2 :

PRECISE que l'aide alimentaire est attribuée pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022 sous forme de deux bons alimentaires de 25€ (vingt-cinq euros) sous la supervision de Madame LE-BRUN, Vice-Présidence du CCAS de la commune des Bois d'Anjou.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 15 Septembre 2022




La Vice-Présidente, Christelle LE-BRUN